



Secrétariat

Distr. générale
7 juillet 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 25 juin 2014 adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial WREN (voir annexe).

V.14-04491 (F) 160714 170714



Merci de recycler 

Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Allemagne*

WREN

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2013-066V
Nom de l'objet spatial:	WREN
Indicatif/numéro d'immatriculation national:	D-R051
État d'immatriculation:	Allemagne
Autres États de lancement:	Fédération de Russie, Italie
Date et territoire ou lieu de lancement	
Date de lancement:	21 novembre 2013 UTC
Territoire ou lieu de lancement:	Base de lancement de Yasny (Fédération de Russie)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	97,02 minutes
Inclinaison:	97,8 degrés
Apogée:	638 kilomètres
Périgée:	594 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Mise à l'essai de propulseurs plasmiques miniatures, d'une commande triaxiale et d'un nouveau système de navigation par image

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial:	StaDoKo UG, Krugenofen 72, D-52066, Aix-la-Chapelle
Lanceur:	Dnepr

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.